Commune de

Sainte-Mesme

Département des Yvelines

Rue Charles Legaigneur - 78730 Sainte-Mesme - Tél : 01 30 59 41 27 - Courriel : mairie.ste.mesme@wanadoo.fr

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
Plan des hameaux et écarts

5.3

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 16 juin 2014
- Arrêt du projet le 13 mars 2018
- Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 4 octobre 2018
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2018

ECHELLE :
1/1500

PHASE :
Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2018

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Mesme
Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

LEGENDE

- Limite de zone
- **Ua** — Zone urbaine habitat ancien - bourg
- **Uaa** — Zone urbaine habitat ancien hameau du Petit Sainte-Mesme
- **Uab** — Zone urbaine Ville Lebrun
- **Uac** — Zone urbaine habitat ancien hameau de Denisy
- **Ub** — Zone urbaine habitat récent
- **Ue** — Zone urbaine équipements
- **Uh** — Zone urbaine hameau Petit Sainte-Mesme - secteur Fontaine Bouillant
- **Ux** — Zone urbaine activités
- **1AU** — Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- **A** — Zone agricole
- **N** — Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- **Ne** — Zone naturelle équipements publics
- Espaces boisés classés
- Eléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Eléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
- Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
- Zones humides avérées (SAGE Orge Yvette)
- Polygone d'implantation des constructions principales dans la zone Uh
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- **br** — Zones de bruit
- **i** — Zone inondable
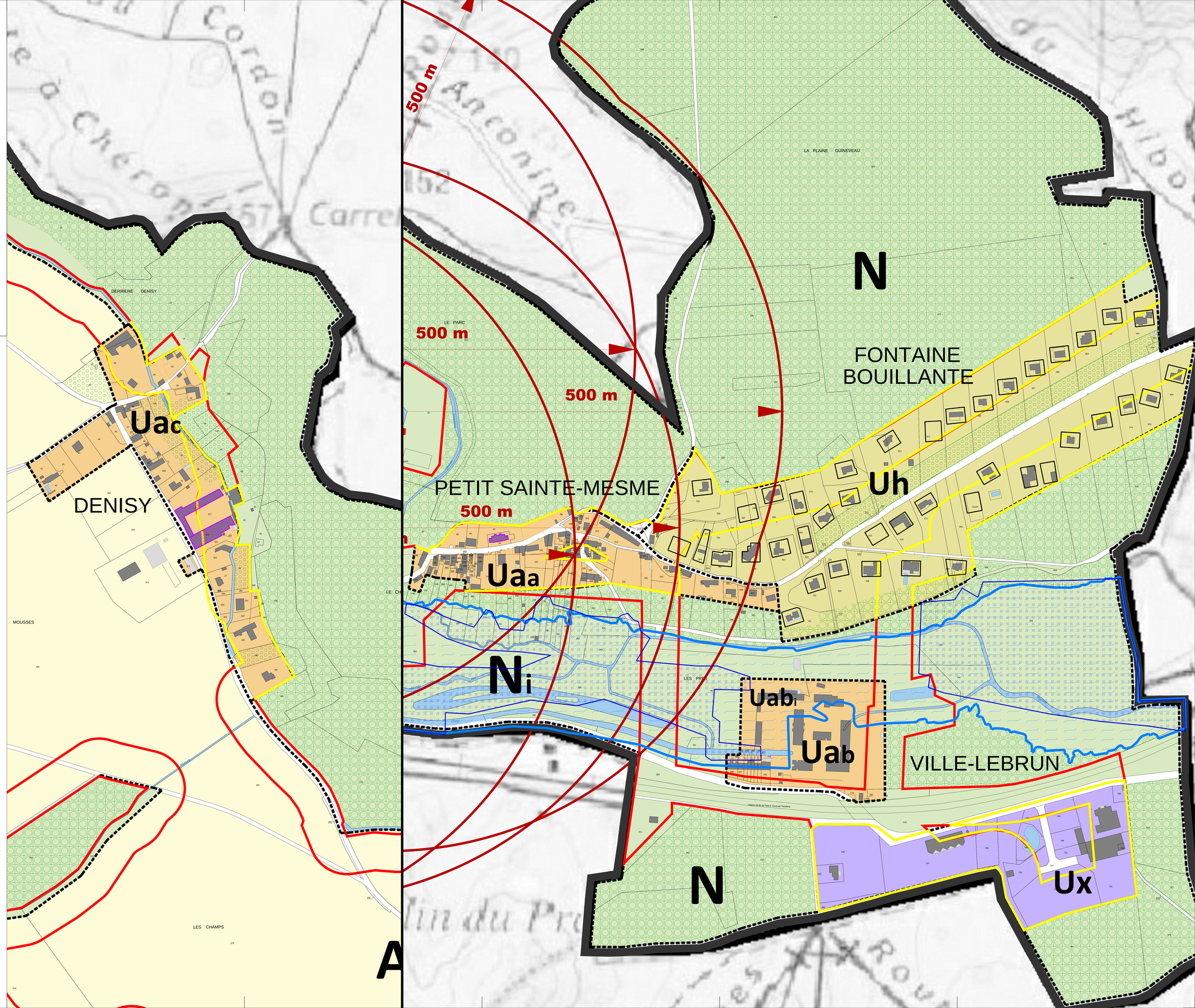
0 m 30 m 60 m 90 m 120 m 150 m